



ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018

FRAIS D'INSCRIPTION OU DE RE-INSCRIPTION				
	FRAIS DE DOSSIER	ACOMPTE SCOLARITE	TOTAL	PROVISIONS INTERNAT
INSCRIPTION NOUVEL ELEVE	120 €	130 €	250 €	900 €
RE-INSCRIPTION	80 €	130 €	210 €	900 €

FRAIS DE SCOLARITE		
Lycée Professionnel Lycée (2 ^{nde} -1 ^{ère} - Terminale) - PTS	FORFAIT ANNUEL	1 050 €
Sections de Techniciens Supérieurs MANAA	FORFAIT ANNUEL	1 180 €

FRAIS DE DEMI-PENSION (base repas du midi pour les 5 jours de classe)		
	FRAIS FIXES ANNUELS	FRAIS ALIMENTAIRES EN PLUS DU FORFAIT
TOUTES CLASSES SAUF TERMINALE BAC PRO	730 €	- variables selon le choix de l'élève - repas moyen : 11 points - un point vaut 0,22€ (pour 2016-2017)
TERMINALE BAC PRO	630 €	prévoir 150 € d'acompte (faire un chèque séparé)

FRAIS D'INTERNAT (Forfait annuel)		
		EN PLUS DU FORFAIT
TOUTES SECTIONS	4 900 €	<u>Déjeuner</u> : - frais variables selon le choix - repas moyen : 11 points - un point vaut 0,22€ (pour 2016-2017) prévoir 200 € d'acompte (faire un chèque séparé)

FRAIS ANNEXES		
SECTION SPORT (enseignement complémentaire)	250 €	- utilisation piscine - matériel plongée, escalade
MANAA (à prévoir au cours de l'année)	30 à 35 €	- rémunération « modèle vivant »
TOUTES CLASSES	- prévoir sorties théâtre, musées, expositions... tout au long de l'année	
PHOTOCOPIES	Lycée et lycée pro : 46 € Filière STD2A : 55 € BTS 1 ^{ère} année : 61 € BTS 2 ^{nde} année : 75 €	} utilisées pour les cours facturées par classe
FRAIS POSTAUX	10 €	
SECURITE SOCIALE ETUDIANTS (sections TS et MANAA)	215 € (2016-2017)	- affiliation obligatoire pour tous les étudiants (règlement et immatriculation après la rentrée)
BDE (Bureau des Élèves)	15€	- organisation d'événements
MATERIEL	Il est recommandé aux élèves entrant en 2 ^{nde} générale ou professionnelle de ne pas acheter de matériel spécifique avant la rentrée. Les livres sont fournis par l'Etablissement pour tous les élèves des classes du lycée général, technologique et professionnel (BTS exclus)	



REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

ARTICLE 1

Les inscriptions engagent les parents pour l'année scolaire.

Le régime de l'établissement est la demi-pension ou l'internat.

Un élève ne peut changer de régime en cours d'année scolaire, sauf pour raison dûment justifiée.

Le départ involontaire ou l'exclusion définitive ne signifie en aucun cas le remboursement du semestre engagé

Tout élève dont l'admission est définitive (signature du bulletin d'inscription), est considéré comme ayant commencé le semestre.

Il en sera de même pour le second semestre si les parents n'ont pas manifesté leur intention contraire par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant le 1^{er} janvier de l'année en cours.

Les élèves internes étrangers ou originaires des DOM-TOM, doivent régler d'avance la scolarité annuelle (anciens et nouveaux élèves).

ARTICLE 2

L'inscription d'un interne n'est assurée qu'après le paiement de la provision d'internat.

Cette somme reste définitivement acquise à l'établissement en cas d'annulation après la rentrée scolaire, de départ en cours d'année de l'élève et ce à titre d'indemnité de rupture de contrat.

Les élèves internes étrangers ou originaires des DOM-TOM, doivent régler d'avance $\frac{1}{2}$ année d'internat (anciens et nouveaux élèves).

ARTICLE 3

Lors de la rentrée scolaire, aucune facture n'étant émise, les frais de scolarité doivent être payés d'avance, sans appel de fonds, Soit en totalité,

Soit en deux versements :

- 1^{er} versement : dès la rentrée scolaire
- 2^{ème} versement : début février

Soit par prélèvement en 9 mensualités. (remplir le document : "demande de prélèvement").

Pour tout autre ajustement, s'adresser à Madame NOLEAU (comptabilité élèves) : inoleau@ebtp.info

ARTICLE 4

Le règlement des frais de scolarité peut être effectué au bureau de Madame NOLEAU (comptabilité élèves) tous les jours ouvrables, soit par chèque bancaire, soit par chèque postal n°937962 E Paris ou en espèces.



LA DEMI-PENSION ET L'INTERNAT

Les repas

L'établissement a confié à un prestataire de restauration la mission de préparer et fournir les repas (petit-déjeuner, déjeuner, dîner).

La préparation des mets est faite sur place pour être servie selon le mode self service.

Ils sont élaborés à partir du plan alimentaire établi et sont constitués en majorité de produits frais. Ils sont contrôlés par une diététicienne.

La demi-pension

Le prix de la demi-pension est divisé en deux parts :

- **une part couvrant les frais fixes** (personnel, énergie, entretien du matériel...)
- **une part couvrant les frais alimentaires**, variable selon la constitution du repas consommé ; cela permet à l'élève de composer son menu en variété et en quantité, selon ses goûts et de régler uniquement les articles choisis. Les frais alimentaires sont prélevés sur un badge magnétique à chaque passage au self.

Le choix de ce régime permet l'accès au restaurant du lundi au vendredi.

En aucun cas, la somme correspondant aux frais fixes ne pourra être remboursée suite à un changement de régime, une démission ou une exclusion de l'Etablissement.

Comment fonctionne le self ?

L'élève compose son repas parmi un choix varié de plats :

4 entrées, 3 plats principaux, 3 accompagnements, 4 fromages ou laitages, 4 desserts.

La valeur de chaque plat est exprimée en points.

Chaque jour un repas " malin " à 11 points sera proposé avec une entrée, un plat, un accompagnement, un laitage et un dessert.

Une formule diététique pourra être également suggérée.

Le paiement se fait à l'aide du badge magnétique qui devra être chargé régulièrement par chèque ou espèces (minimum de 50€) auprès de Madame NOLEAU (comptabilité élèves). Un chargement de 150 € serait souhaitable en début d'année.

La demi-pension, qui et quand peut-on en bénéficier ?

Tous les élèves inscrits demi-pensionnaires et internes.

Les repas ne sont pas possibles pour les externes.

Le badge permet l'accès au restaurant du lundi au vendredi pour un passage quotidien unique.

La demi pension s'étale du 1^{er} jour de la rentrée jusqu'à la fin des cours soit au 31 mai de l'année en cours.

Comment fonctionne la cafétéria ?

Tous les élèves, qu'ils soient internes, demi-pensionnaires ou externes peuvent en bénéficier.

Le paiement se fait à l'aide du badge magnétique utilisé pour le restaurant.

Les élèves externes pourront s'en procurer un auprès de Madame NOLEAU. Il devra être chargé régulièrement par chèque ou espèces (minimum de 50€).

La cafétéria est ouverte tous les jours pendant les pauses du matin, du midi et de l'après-midi.

Ils y trouveront des sandwiches, des viennoiseries en partie réalisés sur place, voire des salades.

Des consommations chaudes et froides seront également disponibles.

Le solde de la cafeteria est remboursé en fin d'année scolaire sous forme de virement ou par chèque pour un montant minimum de 10 €.

L'internat

L'internat fonctionne uniquement du lundi matin au vendredi après les cours (pas de dîner le vendredi soir)

L'internat est fermé pendant les vacances scolaires

Pour un élève interne, la partie forfaitaire fixe comprend :

- le petit déjeuner (5 points)
- le dîner (11 points)

Les suppléments éventuels au delà des points attribués pour le petit déjeuner et le dîner seront débités sur le badge magnétique qui devra être chargé régulièrement par chèque ou espèces (minimum de 50€) auprès de Madame NOLEAU (comptabilité élèves).

Pour le déjeuner, les élèves internes fonctionnent comme les demi-pensionnaires de manière à leur permettre le plus grand choix dans la composition de leurs menus.

- frais fixes compris dans le forfait internat
- frais alimentaires débités sur le badge magnétique